

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 mai 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 29
mai 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai
2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jean-Christian DARNE

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN,
Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD,
Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVULT,
Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON,
Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Bruno DANDOY,
Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI,
Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-
Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL,
Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien
BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS,
Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Philippe
MASSON, Eric PEREZ, Marylène MILLET

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL
à Stéphane GONZALEZ, Eric VALOIS à Laure LAURENT,
Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU
à David HORNUS, Philippe MASSON à Guillaume
COUALLIER,

Membres absents à la séance :

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET
PRINCIPAL VILLE

Délibération : 05.2024.080

Transmis en préfecture le : 28/05/2024

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, ainsi que les dernières écritures réalisées durant la journée complémentaire. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Ce compte administratif est à la fois marqué par la poursuite des efforts de rationalisation engagés depuis le début du mandat et par les ajustements nécessaires liés à la crise internationale et à la forte inflation en résultant. Bien qu'en diminution grâce à la mise en œuvre d'un plan d'économie d'énergie et à une baisse des tarifs du gaz, les charges relatives aux fluides restent à niveau élevé. Malgré les décisions non compensées de l'État impactant la masse salariale (hausse du point d'indice en 2022 et 2023, hausse du SMIC...), la hausse de la masse salariale est contenue sous les 3 %. La hausse des recettes fiscales liée à l'évolution nationale des bases décidée par l'État est fortement atténuée par la baisse des droits de mutation à titre onéreux dans un contexte de marché de l'immobilier atone.

Les dépenses de gestion (dépenses réelles sauf financières, exceptionnelles et provisions) s'élèvent à 21 264 955 € ; tandis que les recettes de gestion (recettes réelles sauf financières, exceptionnelles et provisions) sont de 22 685 350 €.

Les dépenses d'équipement (travaux, études, subventions d'équipements versées et achats d'équipements) s'élèvent à 4 737 510 € (contre 3 252 165 € en 2022).

Le solde des restes à réaliser est négatif avec des subventions attendues à hauteur de 615 727 € et des dépenses engagées (hors autorisations de programme) pour 1 979 093 €.

L'épargne brute s'élève donc à 1 546 468 € ce qui permet de rembourser le capital de la dette (716 309 €) et de financer une partie des investissements.

Un nouvel emprunt a été réalisé en 2023 à hauteur de 2 000 000 €. La structure de la dette est saine. L'encours de dette augmente logiquement en 2023 avec le nouvel emprunt souscrit et s'élève à 9 736 040,37 € au 31 décembre 2023.

Le montant des dépenses réelle de fonctionnement réalisé en 2023 est inférieur de 4 % au montant global prévu. Les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elles proches des prévisions (-1 % soit -258 k€).

L'exécution budgétaire 2023 fait apparaître les réalisations suivantes :

- des dépenses de fonctionnement pour 22 911 710,06 €
- des recettes de fonctionnement pour 23 281 629,46 €
soit un résultat de clôture 2023 en fonctionnement excédentaire de 369 919,40 € (hors résultats antérieurs reportés)

- des dépenses d'investissement pour 5 495 287,18 €
- des recettes d'investissement pour 3 999 691,27 €
soit un résultat de clôture 2023 en investissement déficitaire de 1 495 595,91 € (hors résultats antérieurs reportés)

- des restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement pour 1 979 092,82 €
- des restes à réaliser 2023 en recettes d'investissement pour 615 727,48 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 23 281 629,46 €

RECETTES		CA 2022	BP 2023 + DM	Réalisé 2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	299 963,79 €	187 566,00 €	191 918,84 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 120 227,48 €	1 090 820,00 €	1 050 166,24 €
73	IMPOTS ET TAXES	18 320 561,87 €	18 831 557,00 €	18 671 843,19 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 366 420,76 €	2 371 550,00 €	2 303 018,50 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	436 902,66 €	493 399,00 €	468 403,61 €
76	PRODUITS FINANCIERS	182,10 €	200,00 €	333,85 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	166 185,53 €	516 740,00 €	548 048,75 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS	1 241,65 €	13 076,20 €	13 076,20 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		23 711 685,84 €	23 504 908,20 €	23 246 809,18 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 571,11 €	40 000,00 €	34 820,28 €
TOTAL DES RECETTES		23 733 256,95 €	23 544 908,20 €	23 281 629,46 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des produits de la fiscalité, des dotations et concours de l'État, des produits de gestion courante et des recettes exceptionnelles.

- **Atténuations de charges**

Elles intègrent les remboursements sur salaires (indemnités journalières, congés longue durée...).

- **Produit des services**

Il s'agit notamment des recettes tarifaires : accueils de loisirs (périscolaires et activités proposés par le Mixcube, 241 k€), participations des familles dans les crèches municipales (190 k€), usagers de la médiathèque (23 k€), concessions funéraires (41 k€)...

Ces produits comprennent aussi les refacturations au budget annexe La Mouche pour la mise à disposition de personnels (463 k€).

- **Impôts et taxes**

La réalisation des recettes fiscales s'est avérée inférieure aux prévisions, ce qui s'explique principalement par le montant des droits de mutation (-263 k€ par rapport au budgété 2023).

Les recettes fiscales réalisées en 2023 progressent de 352 k€ par rapport à 2022, principalement du fait de la hausse des bases de fiscalité locale décidée par l'État. La hausse de ces recettes est toutefois atténuée par la forte diminution des recettes de droits de mutation à titre onéreux (-586 k€ par rapport à 2022).

En €	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Impôts directs locaux	13 235 353,00 €	13 771 330,00 €	14 760 545,00 €
Rôles supplémentaires	35 350,00 €	31 533,00 €	1 826,00 €
Attribution de compensation	1 880 612,00 €	1 880 612,00 €	1 880 612,00 €
Dotation de solidarité	247 600,00 €	247 600,00 €	247 600,00 €
FNGIR	184 149,00 €	184 149,00 €	184 149,00 €
Taxes pour utilisation des services et du domaine	36 378,95 €	43 842,36 €	30 446,20 €
Taxe sur les pylônes	5 202,00 €	5 338,00 €	5 600,00 €
Taxe sur l'électricité	547 146,69 €	425 935,75 €	471 227,80 €
Taxe sur les publicités extérieures	66 398,11 €	142 729,58 €	88 113,56 €
Droits de mutation	1 466 880,76 €	1 587 492,18 €	1 001 723,63 €
Total chapitre 73	17 705 070,51 €	18 320 561,87 €	18 671 843,19 €

- **Dotations, subventions et participations reçues**

Représentant 30 % de ce chapitre en 2023, la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 685 k€ en 2023, soit une progression inférieure à 1 % malgré la forte inflation.

Le montant des subventions d'activités versées à la ville par la CAF diminue fortement en 2023. Cette diminution s'explique par l'entrée en vigueur de la Convention Territoriale Globale (CTG), laquelle entraîne le passage au bonus territoire en remplacement de la PSEJ. La substitution du bonus territoire à la PSEJ modifie le mécanisme de versement des aides CAF à compter de 2023, le bonus territoire étant désormais directement versé aux associations saint-genoises par la CAF, à la différence de la PSEJ. Le passage au bonus territoire en 2023 a par ailleurs incité la ville à rattacher aux comptes 2022 la PSEJ versée en 2023, ce qui explique le montant exceptionnel comptabilisé au CA 2022 (995 k€).

Le montant de Prestation de Service Unique (PSU) de la CAF au titre du fonctionnement de la crèche Les P'tits Mômes s'élève à 356 k€.

Les allocations compensatrices de l'État, dotations versées en compensation d'exonérations de fiscalité, se portent à 657 k€. Elles diminuent de 98 k€ par rapport à 2022, année notamment marquée par une régularisation exceptionnelle de l'État au titre de la compensation du taux syndical de la taxe d'habitation suite à une réponse du Conseil constitutionnel à une question prioritaire de constitutionnalité. Les autres allocations compensatrices sont stables en 2023.

- **Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre comprend les redevances de loyers et de charges relatives aux agents logés et aux baux commerciaux, ainsi qu'aux loyers de la gendarmerie (300 k€).

- **Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont composés de refacturations de charges et de pénalités dans le cadre de la délégation de service public restauration scolaire (89 k€), de produits issus des cessions d'immobilisations (11 k€), indemnisations suite à sinistres (20 k€), ainsi que d'écritures de régularisation de charges constatées (293 k€) et d'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs (avoirs sur les fluides 123 k€ et dégrèvements 7 k€).

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 34 820,28 €
(Amortissements)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 22 911 710,06 €

DÉPENSES		CA 2022	BP 2023 + DM	Réalisé 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 552 780,49 €	4 436 792,33 €	4 019 363,17 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	12 353 641,76 €	12 769 685,51 €	12 678 544,07 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	555 637,36 €	562 300,00 €	551 449,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 782 092,85 €	4 348 689,84 €	4 015 598,69 €
66	CHARGES FINANCIERES	216 097,83 €	345 000,00 €	329 384,84 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	43 017,76 €	127 489,00 €	86 324,75 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	12 075,00 €	19 676,37 €	19 676,37 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		21 515 343,05 €	22 609 633,05 €	21 700 340,89 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	2 159 869,35 €	0,00 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 181 611,96 €	1 205 000,00 €	1 211 369,17 €
TOTAL DES DÉPENSES		22 696 955,01 €	25 974 502,40 €	22 911 710,06 €

- **Charges à caractère général**

Ces charges représentent 19 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont principalement composées :

- de dépenses de fluides (eau et assainissement, électricité, chauffage et gaz pour les bâtiments, et carburants pour les véhicules) à hauteur de 1 094 k€, soit une diminution de 621 k€ par rapport au compte administratif 2022. Cette diminution s'explique principalement par la mise en œuvre d'un plan d'économie d'énergie et par la diminution des prix du gaz
- d'achats de fournitures pour 434 k€ (contre 477 k€ en 2022) : il s'agit de l'alimentation, des fournitures d'entretien ménager, de petits équipements, vêtements de travail, fournitures administratives, livres et autres médias mis à disposition par la médiathèque, fournitures scolaires...
- 514 k€ de prestations de services (dont 380 k€ pour la délégation de service public restauration scolaire), en progression de 122 k€ par rapport à 2022, principalement du fait de l'augmentation des tarifs de la concession restauration en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat en septembre 2022 et de l'impact de l'inflation sur la révision des tarifs
- 85 k€ de locations mobilières et immobilières, et de charges locatives
- 659 k€ d'entretien et réparations sur biens immobiliers et mobiliers : entretien des terrains, bâtiments, réseaux, matériels roulants et maintenances diverses (logiciels et matériels informatiques, horodateurs, aires de jeux, vidéoprotection et alarmes, ascenseurs, dispositifs de sécurité, équipements de chauffage...)
- 143 k€ de cotisations assurance
- 110 k€ d'achats et frais divers : prestations d'activités proposées par le Mixcube, contrôles réglementaires...
- 142 k€ d'honoraires divers
- 99 k€ de dépenses de télécommunications

- d'impôts et taxes pour 51 k€ (taxe foncière sur les bâtiments communaux, taxe sur logements vacants...)

- **Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 12 679 k€ contre 12 354 k€ en 2022.

Cette augmentation s'explique principalement par les évolutions du point d'indice et du SMIC décidées par l'État et non compensées.

- **Atténuation de produits**

Les atténuations de produits regroupent la pénalité de Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

Le prélèvement SRU qui s'élève à 284 k€ (stable par rapport à 2022) est la conséquence du retard accumulé par la commune pour respecter ses objectifs en termes de logements sociaux. Pour mémoire, il est rappelé que l'État calcule le prélèvement en prenant en compte la différence entre le nombre effectif de logements conventionnés sur le territoire de la commune et l'objectif de 25 % de logements.

Le montant du FPIC est de 267 k€, en progression de 3 k€ par rapport à 2022.

- **Autre charges de gestion courante**

Ce poste regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au budget du Centre communal d'actions sociales (CCAS), aux résidences autonomes et au budget annexe de La Mouche (voir ci-dessous), les indemnités, frais de mission et de formation des élus (256k€), la constatation des créances admises en non valeurs (2,1 k€)...

Les subventions de fonctionnement versées aux associations représentent 11 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à 2 291 k€.

Les participations aux budgets annexes s'élèvent à 1 348 k€, elles viennent combler les déficits d'exploitation de ces budgets, et notamment les dépenses de la masse salariale.

En €	CA 2023
Budget annexe La Mouche	723 492,17 €
CCAS	430 545,33 €
Résidences Autonomie Le Colombier et Les Oliviers	193 559,88 €
Total subventions d'équilibre de fonctionnement	1 347 597,38 €

- **Charges financières**

Il s'agit des intérêts payés au titre des emprunts, soit 329 k€.

- **Charges exceptionnelles**

Ce chapitre contient notamment des subventions exceptionnelles pour le Centre Musical et Artistique (13 k€), Calin Caline (182 €), le Secours Populaire (4 k€), la Croix Rouge Française (2 k€) et le Futsal Club (860 €).

Il s'agit aussi des écritures de régularisation de produits constatés et d'annulation de titres émis sur exercices antérieurs.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 1 211 369,17 €

(Amortissements)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3 999 691,27 €

RECETTES		BP 2023 + DM + Restes à réaliser 2022	Réalisé 2023	Restes à réaliser 2023
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	378 436,00 €	358 435,90 €	0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 358 490,90 €	320 712,42 €	615 727,48 €
dont :	1000 - PARC AUTOMOBILE	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
	1001 - PARC INFORMATIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	106 - PROJET NATURE	109 025,00 €	81 325,00 €	27 700,00 €
	1300 - PLAN LEDS	37 170,90 €	0,00 €	37 170,90 €
	202101 - AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	467 440,00 €	76 437,42 €	391 002,58 €
	202202 - AP AMENAGEMENT DU VALLON	272 700,00 €	0,00 €	65 000,00 €
	205 - VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	218 - VIDÉOPROTECTION	217 000,00 €	0,00 €	6 049,00 €
	499 - TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	72 330,00 €	0,00 €	72 330,00 €
	599 - TRAVAUX STADES, GYMN. ET EQUIP. SPORTIFS	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €
	699 - STRUCTURES JEUNESSE	4 533,00 €	0,00 €	4 533,00 €
	899 - TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	129 128,00 €	127 950,00 €	1 178,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 022 905,72 €	2 000 000,00 €	0,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
4542	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE	103 019,04 €	103 019,04 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		5 567 851,66 €	2 782 167,36 €	615 727,48 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 159 869,35 €	0,00 €	0,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	1 205 000,00 €	1 211 369,17 €	0,00 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	894 174,00 €	6 154,74 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		9 826 895,01 €	3 999 691,27 €	615 727,48 €

- Dotations, fonds divers et réserves

Il s'agit du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des investissements réalisés en 2023 (358 k€).

- Subventions d'investissement reçues

La commune perçoit des recettes d'investissement de plusieurs financeurs :

- par la Métropole de Lyon : 158 k€ (projet de nature et rénovation CSCB) ;
- par la Caisse d'Allocation Familiale : 128 k€ (rénovations équipements petite enfance) ;
- par la Région : 35 k€ (rénovation équipements sportifs)

Les subventions notifiées non encore perçues au 31/12/2022 s'élèvent à 616 k€ (restes à réaliser), notamment :

- de la DSIL pour la restructuration du CSCB et la rénovation des chaufferies scolaires du centre (365 k€)
 - de la Métropole de Lyon pour le projet nature, la participation au parc du Vallon, la restructuration du CSCB et le passage en LED du gymnase Équinoxe (228 k€)
 - du FIPD pour le raccordement de la gendarmerie à la fibre pour permettre les opérations de vidéoprotection (6 k€)
 - de la Caisse d'Allocation Familiale pour des travaux de modernisation des équipements (6 k€)
 - La Région pour des équipements de Police municipale (7 k€)
- **Emprunts et dettes assimilés**

Un nouvel emprunt de 2 M€ a été mobilisé en 2022.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 1 211 369,17 €
(Amortissements)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 5 495 287,18 €

Présentation par chapitre

DÉPENSES PAR CHAPITRES BUDGÉTAIRES		BP 2023 + DM + Restes à réaliser 2022	Réalisé 2023	Restes à réaliser 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	250,00 €	220,72 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 322 500,00 €	716 581,58 €	0,00 €
20-21-23	OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	8 581 947,79 €	4 617 083,86 €	1 775 942,82 €
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	447 403,84 €	120 426,00 €	203 150,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
4541	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		10 357 101,63 €	5 454 312,16 €	1 979 092,82 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	40 000,00 €	34 820,28 €	0,00 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	894 174,00 €	6 154,74 €	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		11 291 275,63 €	5 495 287,18 €	1 979 092,82 €

- **Emprunts et dettes assimilés**

Il s'agit du remboursement du capital de la dette pour 716 309,36 € et des dépôts et cautionnement reçus (272,22 €).

L'encours de dette au 31/12/2023 est de 9 736 040,37 € (8 452 349,73 € au 31/12/2022).
Une évolution liée à la souscription d'un nouvel emprunt en 2023.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 34 820,28 €
(Amortissements)

- Les dépenses d'équipements

DÉPENSES		BP 2023 + DM + Restes à réaliser 2022	Réalisé 2023	Restes à réaliser 2023
1000	PARC AUTOMOBILE	127 189,50 €	82 000,30 €	39 352,66 €
1001	PARC INFORMATIQUE	249 803,88 €	123 771,12 €	98 193,07 €
1002	ELECTRO MENAGER	9 819,78 €	9 819,78 €	0,00 €
104	ESPACES VERTS	186 195,47 €	143 173,12 €	40 417,56 €
106	PROJET NATURE	118 278,80 €	91 862,85 €	25 707,80 €
1100	REQUALIFICATION CENTRE VILLE	436 930,00 €	107 625,00 €	328 169,09 €
1200	PLAN ACCESSIBILITE	110 000,00 €	44 056,09 €	48 965,82 €
1300	PLAN LEDS	254 000,00 €	213 627,21 €	29 987,76 €
205	VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	254 061,19 €	179 468,35 €	54 794,99 €
210	RESERVES FONCIERES	369 500,00 €	10 893,60 €	62 500,00 €
218	VIDÉOPROTECTION	593 526,50 €	221 239,17 €	274 111,19 €
300	HOTEL DE VILLE	140 251,60 €	118 314,13 €	21 422,40 €
304	REHABILITATION CIMETIERE	43 780,00 €	8 280,00 €	27 000,00 €
307	TOUS BATIMENTS	494 166,19 €	388 794,64 €	60 387,18 €
399	PATRIMOINE	198 863,66 €	107 921,22 €	86 264,85 €
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	604 087,59 €	383 463,88 €	198 665,69 €
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	515 639,39 €	414 475,85 €	85 985,49 €
699	STRUCTURES JEUNESSE	111 313,08 €	67 569,81 €	41 044,60 €
700	ESPACE CULTUREL	1 322,77 €	0,00 €	822,77 €
701	MEDIATHEQUE	3 597,39 €	3 597,38 €	0,00 €
899	TRAVAUX BATIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	221 774,80 €	66 432,06 €	97 667,00 €
AP 202101	AP REHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	2 000 000,00 €	1 436 422,78 €	0,00 €
AP 202102	AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
AP 202201	AP VEGETALISATION COURS ECOLES	120 000,00 €	68 908,84 €	0,00 €
AP 202202	AP AMENAGEMENT DU VALLON	884 160,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	64 680,00 €	30 809,84 €	18 990,00 €
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	447 403,84 €	120 426,00 €	203 150,00 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	439 006,20 €	294 556,84 €	135 492,90 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		9 029 351,63 €	4 737 509,86 €	1 979 092,82 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°03.2023.029 du 23 mars 2023 relative au vote du budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n°10.2023.114 du 05 octobre 2023 relative à la décision modificative n°1 du budget principal Ville ;

Vu la délibération n°12.2023.134 du 14 décembre 2023 relative à la décision modificative n°2 du budget principal Ville ;

Vu la délibération du 23 mai 2024 relative à la constatation du compte de gestion 2023 établi par le comptable public pour le budget principal Ville ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 16 mai 2024 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le compte administratif du budget principal Ville de l'exercice 2023 par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre/opération pour la section d'investissement ;
- **CONSTATER** les crédits de paiement réalisés en 2023 pour les autorisations de programme comme suit :

N° et libellé de l'opération	Millésime	Montant de l'AP au 31/12/2023	CP réalisés avant 2023	CP ouverts en 2023	CP réalisés en 2023	Restes à financer au delà de 2023
202101 - Travaux de restructuration du centre social et culturel des Barolles	2021	2 340 000,00	11 640,88	2 000 000,00	1 436 422,78	891 936,34
202102 - Etudes et travaux d'aménagement du restaurant scolaire Mouton	2021	2 000 000,00	0,00	30 000,00	0,00	2 000 000,00
202201 - Travaux de végétalisation des cours d'écoles	2022	1 395 700,00	24 352,20	120 000,00	68 908,84	1 302 438,96
202202 - Aménagement du parc du Vallon	2022	4 660 000,00	0,00	884 160,00	0,00	4 660 000,00

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 26 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0.

Madame la maire, absente lors de l'examen du compte administratif n'a pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Le président de séance,
Jean-Christian DARNE



Liste des élus ayant voté POUR

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Émile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.